



Oenoferm® C2

Levure sélectionnée pour la fermentation de milieu difficile ou carencé

Description du produit

Oenoferm® C2 est une souche de levure sélectionnée pour la fermentation des jus de fruits et des substrats issus d'amidon.

- Départ en fermentation rapide
- Excellente adaptation aux milieux de densité élevée
- Remarquable tolérance à l'alcool : jusqu'à 18 %vol.
- Tolérance élevée aux températures jusqu'à 42 °C
- Faible production d'arômes fermentaires
- Longue durée de vie en utilisation en propagation

Mode d'emploi et dosage

En ensemencement direct, réactiver Oenoferm® C2 dans 10 volumes de moût.

Base de pomme de haute densité : 20 g/100 L

Concentrés de jus de pomme dilués (teneur en jus >50 %) : 30 g/100 L

Substrats carencés (ex : sirop de glucose dilué) : 40-60 g/100 L

Levain pour propagation : 40/tonne

Conservation

Conditionnement sous vide. Stocker au frais et au sec. Les emballages entamés doivent être immédiatement refermés hermétiquement et utilisés dans les 2 à 3 jours.



ERBSLÖH Geisenheim GmbH • Erbslöhstraße 1 • 65366 Geisenheim, Germany
Tel.: +49 6722 708-0 • Fax: +49 6722 6098 • info@erbsloeh.com • www.erbsloeh.com

Les présentes recommandations s'appliquent à l'utilisation du produit en tant qu'auxiliaire technologique ou additif dans le cadre d'une bonne pratique de production. Seule cette utilisation peut participer à la sécurité du produit final. Toutefois, nos fiches techniques sont basées sur nos connaissances et notre expérience actuelles et n'apportent que des informations générales sur nos produits. En raison des traitements préliminaires non connus et compte tenu des imprévus liés aux produits naturels à traiter, toutes les données sont fournies sans garantie et notre responsabilité se serait être engagée. Le respect des lois et règlements quant à l'utilisation de nos produits relève de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les informations sont sujettes à changement sans préavis. Nos conditions générales de ventes s'appliquent, se référer à www.erbsloeh.com.
Version 001 - 01/2019 RL - imprimé le 09/01/2019